Septième année. — N° 43. L'émancipation des Travailleurs doit être l'œuvre des Travailleurs eux-mêmes Samedi 2 novembre 1912.

LA VOIX DU PEUPLE

JOURNAL SYNDICALISTE PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

ORGANE DE LA FEDERATION DES UNIONS OUVRIERES DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION
55, Boulevard Carl-Vogt, 55, Genève

ABONNEMENTS
UN AN, 4 fr. — SIX MOIS, 2 fr. — ETRANGER, UN AN, 6 fr.
LE NUMÉRO : 10 CENTIMES.

ADMINISTRATION
Avenue du Simplon, 14 bis, Lausanne

LA SEMAINE

Tunis. — *Fallières, vigneron et président de la République, a fait assassiner deux Arabes condamnés à mort à la suite des émeutes qui eurent lieu il y a quelques mois.*

Andrinople. — *Pour les intérêts des financiers et pour satisfaire l'ambition de quelques roitelets, Turcs et Bulgares se ruent comme des fauves les uns sur les autres.*

Paris. — *Sur l'ordre du gouvernement Briand-Millerand, vingt-cinq instituteurs ont été condamnés à 50 francs d'amende et à la dissolution de leur syndicat.*

Genève. — *Une jeune bourgeoise ayant été arrêtée sans motif par la police a déposé une plainte contre le chef des flics et demande 25,000 francs.*

Berlin. — *Des accapareurs ayant fait monter de beaucoup le prix de la viande, de violentes manifestations ont eu lieu.*

Madrid. — *Le tribunal militaire a condamné à mort un conseiller républicain accusé de complicité dans les émeutes de 1909. Le macaque royal le fera-t-il assassiner et les travailleurs laisseront-ils faire?*

Vienne. — *Les anarchistes et les syndicalistes ont organisé un grand meeting contre la guerre. La grève générale a été préconisée.*

Marseille. — *1500 ouvriers travaillant au souterrain du canal du Rhône ont quitté le travail. Ils demandent les huit heures et une amélioration des conditions hygiéniques.*

Rome. — *Pour protester contre l'attitude des pouvoirs publics au sujet de leur caisse nationale d'invalidité, les marins italiens ont fait grève pendant deux jours.*

Histoire d'une grève

LUCENS 1907

Ces lignes sont le complément de la monographie de Lucens parue dans le No 36 de la *Voix du Peuple*.

Pour illustrer mieux ce mouvement, il faut faire l'historique de l'industrie de la pierre d'horlogerie. J'ai déjà dit comment cette industrie s'implanta ici il y a 50 ans.

L'essor prodigieux qu'elle prit dès les débuts ne permit pas à M. Junod, le premier fabricant, de la monopoliser et de la localiser. Ainsi, nombre de ses premiers ouvriers s'établirent patrons à leur tour, principalement dans le Jura. De là une concurrence désastreuse s'ensuivit. Travaillant presque tous à domicile, les pierristes n'ont fait depuis lors qu'aggraver la situation.

Sans aucune organisation syndicale sérieuse, ils durent se soumettre à des tarifs sans fixité et qui différaient d'une place à une autre. Nulle règle n'étant établie pour l'administration des apprentis, les fabricants eurent toujours de ce côté une bonne source de revenus.

Cependant, dans les années 1905-1906, la classe des pierristes prit peu à peu conscience de sa force. Ici et là se constituèrent des sections, et là où il y avait déjà des groupements, on les vit se renforcer et tous s'unir en une fédération qui eut son siège central à Bienne.

Un esprit de confiance et de solidarité anime cette masse jusqu'alors obscure et inerte. Des réunions, des congrès ont lieu, où la nécessité de la lutte est envisagée. Puis, l'automne 1907 nous amène la suprême détermination : Grève sur toute la ligne. A Lucens, à part quelques indignes kroumirs, la cessation du travail devient générale depuis le 1er novembre. Des patrouilles de pierristes surveillent jour et nuit ceux qui seraient tentés de trahir la cause. Une cuisine communiste est installée, et pour l'alimenter on part en tournée chez les paysans qui, profondément sympathiques au mouvement, donnent de bon cœur pommes de terre, choux, carottes, pommes, poires, etc.

Mais les semaines s'écoulent, la lutte s'éternise. On eût pu, à Lucens, chanter victoire facile; les patrons de la place avaient offert une majoration de 8 à 10 0/0 et la suppression des retenues pour louage de force et de lumière; mais on devait rester solidaires avec les camarades du Jura.

Cette solidarité ne pouvait être bien comprise et acceptée avec enthousiasme par les pierristes de Lucens, qui n'avaient jamais été touchés par une véritable propagande socialiste.

Ryser, Dubois, Schwitzguebel, Walter et autres délégués du Jura venaient de temps à autre assurer Lucens que la lutte se poursuivait énergique ailleurs, et que les horlogers nous viendraient en aide. La vérité était autre. De l'argent des horlogers on n'en vit pas, et, d'autre part, beaucoup de pierristes du Jura travaillaient comme en temps normal. Ça courait sur toutes les bouches ici et le découragement commençait à prendre le dessus. Pour corser les choses, de tristes scandales se produisirent ici-même. Ceux qui étaient chargés de la caisse étaient publiquement accusés de la barboter. Il manqua ainsi 200 francs sans qu'on n'ait jamais été au clair sur leur destination. D'autres étaient chargés d'aller enquêter et quêter dans le Jura, et revenaient avec des blagues et les poches vides. Quelques-uns de ceux-là se meublèrent et s'établirent patrons sitôt après la grève. Comment? Pourquoi?

Enfin, au milieu de l'écœurement général, la grève prit fin avec novembre. Les patrons ne cédèrent finalement que sur un point : *Suppression de la retenue pour force et lumière.* Ce fut le seul résultat positif de la grève des pierristes.

Le résultat moral fut plus piètre encore, si l'on pense que quasi toutes les sections, péniblement constituées, furent dissoutes.

Rappelons, entre parenthèses, que devant l'issue malheureuse de la grève, il se fonda ici une coopérative d'ouvriers pierristes avec succursale à Bienne. L'ouvrage ne manquait pas et cependant, après quatre mois d'activité, elle faisait banqueroute avec quelques milliers de francs de dettes. De braves ouvriers qui y avaient généreusement engagé de l'argent, se le virent gaspiller maladroitement.

Ce sont ces tristes épisodes qui restent gravés au cœur de tant de pauvres gens et qui les ont poussés à un individualisme démoralisant.

Alors que dans tous les corps de métier et dans tous les pays les travailleurs donnent au monde le sublime spectacle de lutte, de sacrifice, de solidarité, ici rien, rien que le bagout railleur et démolisseur de tout noble sentiment et de toute idée nouvelle et créatrice.

Tout récemment, comme la *Voix du Peuple* l'a annoncé, nous avons eu une réunion afin de s'entendre pour revendiquer une augmentation générale des salaires.

Qui c'est qui a eu la frousse? ce n'est pas le patronat, mais bien les ouvriers, qui tremblaient déjà, croyant que cela aboutirait à une grève.

Des listes ont circulé dans chaque fabrique, et elles se sont remplies de signatures. Mais, derrière ces signatures, avouons-le, il n'y a que du vide. Les patrons le savent; ils ont promis d'examiner la requête avec bienveillance, mais pour le moment tout est enterré. En tout cas, si quelque chose est accordé, ce sera parce que les patrons l'auront bien voulu.

Comme les mendiants, nous nous contenterons de l'aumône, et nous dirons : merci.

C. P.

AVIS

Afin d'éviter des erreurs ou du retard, les camarades qui ont des changements d'adresse à faire ou de l'argent à envoyer pour le journal ou l'imprimerie, sont priés de toujours l'adresser à Lausanne, en utilisant notre compte de chèques.

Comité Fédératif

DE LA

FÉDÉRATION DES UNIONS OUVRIÈRES

de la Suisse romande

Séance du 28 octobre 1912

Conférences. — Le camarade Bertoni donnera dimanche prochain deux conférences, soit à Chailly sur Clarens et à Vevey.

Almanach. — Pour fixer définitivement le chiffre du tirage de l'*Almanach du Travailleur* pour 1913, les camarades des différentes localités sont priés de nous indiquer le nombre d'exemplaires qu'ils pensent pouvoir vendre ou distribuer.

Les frais étant considérables pour nous, les U. O. et les syndicats affiliés qui pourraient nous les payer d'avance, sont priés d'envoyer la somme au compte de chèques II-416, en spécifiant : Pour *Almanach 1913.*

Souscription. — La souscription pro Bertoni ayant été attribuée aux victimes de la réaction en Suisse, dont le montant sera à la disposition du Comité fédératif, nous prions les détenteurs de ces listes de les retourner au plus vite, blanches ou remplies, à Blanc, Stand, 33, Genève.

D'ici peu, nous publierons dans la *Voix* le compte détaillé des listes qui ont été mises en circulation.

Prochaine séance, lundi 4 novembre.

La dernière de la „Julie"

Cette pauvre *Tribune de Genève* ne sait plus quelle ficelle tirer pour alimenter ses « informations ». Depuis le boycott dont elle est l'objet de la part de toute la classe ouvrière et des gens honnêtes, non seulement elle a disparu des ménages, non seulement la grande majorité de ses anciens clients ne lui donnent plus leurs annonces, mais les sociétés en général lui ont biffé toutes leurs communications. Aussi est-elle réduite à piger ses informations dans les colonnes de ses confrères.

Pour tenter de sortir de cette dépendance, elle a essayé un nouveau truc. La Fédération des syndicats ouvriers de Genève vient de recevoir des lettres émanant de sociétés de la colonie étrangère de Genève, lettres demandant des renseignements sur la conduite qu'elles avaient à tenir vis-à-vis de la circulaire suivante que venait de leur adresser la *Tribune de Genève.* Nous la reproduisons in-extenso :

LA TRIBUNE DE GENÈVE

RÉDACTION

Genève, 26 octobre 1912.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que la *Tribune de Genève*, désireuse de participer au développement des idées de solidarité, et d'aider le groupement de toutes les associations mutuelles, a décidé d'ouvrir dans ses colonnes, sous la rubrique « Dans la colonie étrangère » une section où elle se fera un plaisir de publier gratuitement toutes les communications que vous voudrez bien lui faire en ce qui concerne votre société.

Il vous suffira de les adresser à la Rédaction de la *Tribune*, 27, boulevard Georges-Favon, au nom de M. F.-V. Delécraz.

J'ose espérer, Monsieur le Président, que vous aurez souvent l'occasion de mettre à contribution la bonne volonté de la *Tribune*, et je vous prie de recevoir l'expression de mes sentiments les plus distingués.

F.-V. DELÉCRAZ.
27, boul. Georges-Favon.

Inutile de dire que la Fédération des syndicats ouvriers s'est empressée de répondre à ses honorables correspondants en les remerciant d'abord de leur prudence et en les mettant à nouveau au courant des faits révoltants accomplis par la *Tribune* vis-à-vis de son ex-personnel.

Mais il faut vraiment que la *Tribune de Genève* ait un sacré toupet d'oser venir dire qu'elle est « désireuse de participer au développement des idées de solidarité » et d' « aider le groupement de toutes les associations mutuelles », elle qui n'a pas craint de flanquer à la porte quarante de ses ouvriers dont le seul crime était de vouloir conserver un droit garanti par la Constitution, elle qui, dans le but de raccoler des annonces, ment à bouche que veux-tu en prétendant que le conflit entre la classe ouvrière et elle est terminé.

Et c'est ce torchon qui est « désireux de participer au développement des idées de solidarité » ! Allons donc ! Pour cela il faut être honnête et avoir une autre mentalité que les hommes de la rue Bartholoni.

Cette fois encore, la *Tribune* en sera pour ses frais. Les personnes auxquelles

elle s'est permise de s'adresser sont indignées. Elles ne voudront pas aider un journal qui tente, par tous les moyens, de se relever du discrédit populaire dans lequel l'a mis son mépris des élémentaires droits que la Constitution fédérale accorde aux travailleurs. Et le Delécraz du 27 boulevard Georges-Favon pourra continuer à user ses ciseaux en découpant chez ses confrères pour alimenter sa rubrique « Dans la Colonie étrangère ».

Férocité

Nous autres cheminots, nous nous sommes toujours tenus à l'écat des autres travailleurs, estimant que notre besogne nous mettait au-dessus de nos camarades d'autres professions. Ne possédons-nous pas un contrat d'attachement, une caisse de secours et pension et d'autres faveurs nous classant hors du prolétariat, dans la catégorie des demi-satisfaits ?

Cheminots ! mes amis, il vous faut déchanter, et les grands mots de nos chefs et directeurs, les « fidèles et chers collaborateurs » que l'on nous envoie dans les banquets d'assemblées et dans nos festivités, où nous convient nos sincères amis les gros bonnets de l'administration, ne seront à considérer que comme de vaines paroles, bonnes à endormir les niais que nous sommes. Jugez plutôt :

Vers la fin décembre 1910, un matin, aux environs de 7 heures, le matelot Stemmer, employé C.F.F., tomba dans le lac, près du pont des remorqueurs, à Romanshorn. C'était une journée à température crue ; le sol était légèrement gelé, de sorte que Stemmer avait glissé sur le pont. Bon nageur, il peut cependant regagner la terre rapidement, mais l'homme, âgé de plus de 50 ans, était tremplé jusqu'aux os. Son logement se trouvait à un douzaine de minutes de la gare. Craignant un refroidissement et personne ne pouvant lui offrir un local chauffé à la gare, il se rendit à l'Hôtel du Lion, près de la gare, où il changea de vêtements. A cette occasion, il consomma deux petits verres d'eau-de-vie, plus un verre de bière ou de vin. Deux heures plus tard, il fut mandé au bureau de son chef, M. Muller, administrateur des bateaux à vapeur, qui prétendit avoir remarqué, alors, que Stemmer était ivre. Il fit constater par deux témoins, dont les dépositions sont sujettes à caution, que Stemmer était déjà ivre en prenant son service le matin et que la chute n'avait pas été la suite d'un glissement, mais la conséquence de son ivresse. Le lendemain, Stemmer tomba malade par suite d'un refroidissement, La maladie fut longue à guérir. Au bout de trois semaines, la Direction du IV^mo arrondissement congédia Stemmer, qui avait plus de trente années de service, prétextant que c'était par suite d'ivresse qu'il était tombé à l'eau et devenu invalide. Ce renvoi impliquait, pour Stemmer, la perte de tous droits à la Caisse de pensions et de secours. Le procédé de l'administration fit grand bruit dans le milieux du personnel et dans le public. On disait que cet agent, qui avait travaillé plus de trente ans au service des bateaux, qui avait blanchi sous le harnais, comme on dit, et y laissait une partie de ses forces, n'avait pas mérité pareil traitement. Puisque la Direction d'arrondissement ne voulait plus conserver cet homme au service, elle n'avait qu'à le mettre à la charge de la Caisse de pensions, à laquelle il avait fait des versements pendant plus de trente ans. On était en droit de s'y attendre, d'autant plus que le rapport d'expertise da M. le Dr. Streckeisen, à Romanshorn, concluait dans ce sens.

Le tribunal du district ds Frauendfeld condamna les Chemins de fer fédéraux à réintégrer Stemmer dans son emploi ou, pour le cas où celui-ci ne pourrait reprendre son travail par suite de maladie, au paiement d'une rente annuelle égale à la pension à laquelle Stemmer avait droit à teneur des statuts de la Caisse de pensions des C.F.F. Les Chemins de fer fédéraux interjetèrent appel auprès du Tribunal cantonal thurgovien. C'est ici que l'affaire se corse !

Le Tribunal cantonal annula le jugement de première instance, enjoignant seulement aux C.F.F. de payer à Stemmer son salaire jusqu'à fin mars 1912 et de lui rembourser le 60 0[0 de ses versement à la Caisse de pensions. Stemmer, avait payé pendant plus de trente ans des cotisation à la Caisse de pensions, était ainsi sur le pavé et sans ressources pour ses vieux jours. La Fédération du personnel des entreprises suisses de transport, qui avait accordé à Stemmer l'assurance judiciaire gratuite, fit appel contre ce jugement au Tribunal fédéral. L'affaire a donc été jugée vendredi 27 septembre, sous la présidence de M. le juge Monnier. Le Tribunal fédéral, suivant les conclusions de son rapporteur, M. Ursprung, confirma la sentence du tribunal cantonal thurgovien et écarta la demande de mise à la retraite jusqu'à la fin de ses jours, en se basant sur le fait que la législation fédérale actuelle n'admet qu'un contrat d'attachement d'une durée de trois ans. Le droit à la pension n'existe pas. M. le juge fédéral Monnier, ajouta, dans les considérants, son espoirque le procédé de la Direction du IV^m0 arrondissement des Chemins de fer fédéraux ne ferait pas « école ». La législation accuse, selon lui, une lacune, attendu dit-il, que c'est un peu raide de congédier un homme qui a payé ses cotisations à la Caisse de pensions pendant trente ans, à un moment où l'on prévoit que la maladie le rendra totalement invalide et de lui contester son droit à la pension.

* * *

Après cela, cheminots, quelle différence y a-t-il entre cette direction d'arrondissement C. F. F. et la société de la *Tribune de Genève ?* Toutes deux n'ont-elles pas commis la même infamie : jetés sur le pavé des hommes ayant 30 ans de service, avec aggravation, pour la direction du IV^e arrondissement, d'avoir commis en dépit de toute justice un acte qui frise l'escroquerie !... Les considérations de M. le juge fédéral Monnier en font foi, lorsqu'il dit qu'il espère que ce procédé ne fera pas école.

Le fait de payer pendant 30 ans des cotisations à cette caisse de secours et pension, d'avoir donc tenu ses engagements de membre, impliquait la direction à tenir les siens, à donner une pension à l'employé en cause, si, comme le cas s'est présenté, son état de santé ne lui permettait pas de reprendre son service.

Les hommes au cœur de tigre qui dirigent les destinées du IVe arrondissement des C. F. F. en ont jugé autrement. S'appuyant sur la loi, ils ont purement et simplement congédié cet employé en lui restituant le 60 0[0 de ses versements à la caisse pendant ses 30 ans de service, chose prévue par les règlements — heureusement encore — car ce 60 0[0 aurait aussi bien pris le même chemin que son droit de pension.

Lâcheté et férocité, voici les seuls sentiments que doivent posséder les auteurs de cet inqualifiable procédé. Le fait de mettre sur le pavé un homme malade, après 30 ans de service, ne peut que soulever de dégoût tout honnête homme contre des êtres aussi inhumains, et les cheminots ne devraient pas se contenter de protestations platoniques, mais agir énergiquement par tous les moyens pour obtenir de la direction générale la mise à la retraite du matelot Stemmer.

Laisser commettre cette lâcheté, c'est se rendre complice d'une infamie, c'est reconnaître à n'importe quel potentat des C. F. F. le droit d'agir de même envers le premier venu qui ne leur plairait pas. Espérons que nous tous, cheminots, nous nous rendrons compte de la gravité de ce procédé et que chacun comprendra qu'il est de toute nécessité de lutter énergiquement pour Stemmer, afin qu'à l'avenir de pareils faits ne puissent se renouveler.

Les organisations de cheminots doivent commencer une énergique campagne et chacun de nous doit appuyer et rester solidaire de son comité. Le succès dépend de cela et nous montrerons alors que nous ne voulons pas qu'un des nôtres soit victime d'une loi et d'un règlement incomplet, et que nous ne voulons pas qu'un homme reste sur le pavé après avoir usé sa vie et sa santé.

P. FEL.

Demandez que les travaux d'impression de vos organisations et groupements soient confiés à l'IMPRIMERIE DES UNIONS OUVRIERES, à base communiste, Lausanne. (Journée de huit heures.)

Le syndicalisme pratique

Notre confrère Le Réveil *vient de nous en apprendre une bien bonne, une pure d'entre les pures, qui, naturellement, ne saurait avoir pour auteur qu'un réformiste notoire. Ecoutez-moi ça :*

Selon désir exprimé par la Direction, le personnel des Imprimeries réunies (syndiqués ou non) est convoqué en assemblée le samedi 14 septembre prochain à 5 h. 1[4 au Cercle typographique, place du Nord. Il sera procédé à un appel d'après une liste du personnel fournie par la direction.

Et cette convocation était signée de Bovard, le président central de la Fédération des typos romands. Ce n'est déjà pas si mal : convoquer une assemblée sur le désir, sur l'ordre de ses patrons, dénote un parfait syndicalisme.

Mais quel était le but de cette réunion? Le Réveil *va nous l'expliquer :*

La fameuse assemblée, nous raconte Bovard, avec gloire, a eu lieu. Il y a rapporté lui-même les plaintes du patron sur le sabotage qui se commettait dans la boîte et fait voter que « le personnel des Imprimeries réunies désavoue les actes de sabotage, qu'il pourra exercer une influence morale sur les coupables qu'il pourrait connaître, soit pour les obliger à se dénoncer, soit pour les empêcher de récidiver.

Du sabotage se produit dans un atelier. Evidemment, cela ne saurait faire le bouillon du patron. Et s'il tenait le coupable, il lui aurait vite réglé son affaire. Mais le patron n'est pas cruche pour un sou. Il se dit qu'en manœuvrant adroitement, il parviendra peut-être à ses fins. « J'ai là sous ma coupe, pense-t-il, un homme qui n'en est peut-être pas un, mais que, pour une raison ou pour une autre, ses camarades d'esclavage ont mis à leur tête. Je vais lui expliquer le cas, lui faire part de mes doléances et de mon ardent désir. Nul doute qu'il marchera au doigt et à l'œil. » Le patron ne s'est pas trompé. Bovard a marché. Il convoqua le personnel, procéda à l'appel d'après les indications de l'exploiteur, exposa le « louable » but de la réunion et fit voter l'ordre du jour ci-dessus.

Ensuite — l'histoire ne nous le dit pas — il retourna vers son galeux et lui tint sans doute ces propos : « Monsieur, j'ai suivi vos ordres, l'assemblée a eu lieu, voici les noms de ceux qui étaient présents et les noms de ceux qui étaient absents. Le saboteur n'ayant voulu se dénoncer, j'ai fait voter l'énergique ordre du jour que voici. Il est de nature à vous donner satisfaction, car il implique que nous ferons la police nous-mêmes et deviendrons les précieux auxiliaires de vos garde-chiourmes. »

Que voilà, n'est-ce pas, du beau syndicalisme? Paraît que c'est ce qu'on appelle du syndicalisme pratique. Allons ! les imprimeurs n'ont qu'à se bien tenir, et nous devrions tous féliciter les copains de la typographie d'avoir à leur tête un homme de la trempe de Bovard, car il est de taille à les conduire à l'assaut du patronat.

QUEUE-D'ARVE.

Chantage et aveu

La municipalité de Plainpalais a récemment voté quelques modifications à la taxe municipale. Les dits changements ne sont pas du goût des commerçants et de certains bourgeois qui ont organisé un referendum. J'ai reçu une feuille m'invitant à donner ma signature.

Il était expliqué que si les ouvriers ne rejetaient pas la taxe votée par le Conseil municipal, applicable en 1913, et n'en restaient pas au système actuel, c'est tout de même eux qui paieraient, car les bourgeois et commerçants augmenteraient les prix des habitations ou des produits qu'ils livrent à la consommatien. C'est du chantage et un aveu qui nous montre, une fois de plus que l'amélioration par la voie légale est un leurre, les privilégiés frustrant toujours les ouvriers des avantages obtenus en principe.

Proposition tardive

Les journaux genevois ont annoncé que M. Nicolet déposera au Grand Conseil un projet de loi abrogeant la loi sur les conflits collectifs. Nous avons lu et relu cette nouvelle afin de bien nous assurer que nous n'étions pas victime d'une erreur. Mais non, c'est bien de M. Nicolet, député socialiste, qu'il s'agit.

Notre étonnement est grand, fort grand, que semblable proposition provienne d'un homme appartenant au parti qui, lors de son vote, donna son approbation unanime à la dite loi. Et nous avons lieu de nous étonner encore davantage, à la pensée qu'à chaque conflit entre exploités et exploiteurs, M. Nicolet lui-même, en personne, ne cessa de recommander aux ouvriers d'avoir recours à la loi dont il demande aujourd'hui l'abrogation.

Syndicalistes, adversaires résolus et irréductibles de l'intervention de l'Etat dans les rapports entre le travail et le capital, nous n'avons cessé de mettre en garde les travailleurs contre la tromperie et les dangers de la loi clérico-socialiste. Nous l'avons maintes fois dénoncée comme une arme forgée au profit du patronat. Pour cette attitude nette et franche, nous n'avons pas recueilli les louanges des socialistes parlementaires qui, à chaque occasion, ne se faisaient pas faute de nous accuser de travailler contre l'intérêt ouvrier. Mais nous avons eu pour nous — ce qui est bien plus appréciable — les faits qui nous ont constamment donné raison.

La loi sur les conflits collectifs date de février 1900. Elle fut proposée par le député réactionnaire Ody et feu Thiébaud, alors conseiller d'Etat socialiste, la fit sienne, appuyé qu'il fut par toute la députation de son parti. D'où le nom de loi Thiébaud-Ody ou clérico-socialiste.

Ody formula sa proposition à la suite de la grève générale du bâtiment de 1898. Depuis un certain temps, les menuisiers étaient en grève pour obtenir d'indispensables revendications. Leur lutte fut belle, tenace, énergique, encouragée par l'intransigeance patronale. Au premier rang des patrons irréductibles, se trouvait précisément Ody, lequel mit tout en œuvre pour ne pas laisser fléchir l'attitude du patronat.

Dans les rangs des ouvriers du bâtiment, la solidarité commença à s'affirmer, la conduite des menuisiers exalta leurs camarades et, un beau matin, la grève générale du bâtiment était déclarée. Cette grève donna lieu à d'émouvants épisodes de lutte entre les grévistes et les flics. Des bagarres violentes éclatèrent. Et, malgré l'attitude héroïque des grévistes, la grève n'apporta pas de grands résultats.

Mais une leçon s'en dégageait. C'était que les ouvriers entendaient défendre leurs droits avec plus de force et recourir à des moyens extrêmes si on les y contraignait. Il importait donc d'enrayer cet esprit dangereux pour le patronat et l'Etat. Plus que tout autre, Ody pressentait le danger. C'est pourquoi il eut l'idée de proposer la loi sur les conflits collectifs qui, dans son esprit, devait émousser l'ardeur combattive des organisations ouvrières en les obligeant pour ainsi dire à recourir à l'intervention de l'Etat en cas de conflit avec le patronat. Dans son œuvre, il devait rencontrer un précieux auxiliaire en la personne de Thiébaud, lequel, nous l'avons dit, fit sienne l'idée de Ody. Après de longs débats, le projet primitif subit des modifications et devint la loi actuelle sur les conflits collectifs.

De suite, cette loi, même à l'état de projet, rencontra de nombreux adversaires chez les travailleurs, des assemblées eurent lieu au cours desquelles il fut demandé aux députés socialistes de ne pas l'accepter sans avoir obtenu de grands changements et des garanties. Mais cela fut inutile. Les changements et les garanties exigés furent passés sous jambes et la députation socialiste compacte vota la loi Thiébaud-Ody, consacrant le touchant accord qui onze ans plus tard, lors des élections au Conseil national de l'an dernier, scella une alliance entre la réaction et le socialisme parlementaire.

Ce qu'est cette loi, il n'est point nécessaire de l'analyser dans ses détails pour montrer combien la prétention et l'hosti-

lité des travailleurs à son endroit étaient justifiées. Le mal qu'elle a fait et les divisions qu'elle a créées au sein de certaines organisations syndicales, sont incalculables. Elle ne reconnut jamais le principe du salaire minimum et de la suppression du travail aux pièces, et ses arrêts furent constamment violés par le patronat, profitant de l'inertie qui s'emparait des ouvriers lassés par les tergiversations qu'elle leur imposait.

La récente affaire des plâtriers-peintres est venue donner le coup de grâce à la loi sur les conflits collectifs. Et il est plutôt comique de voir M. Nicolet essayer de s'ériger en croque-mort. G.

Limitation des Naissances

La connaissance des moyens préventifs est certainement d'une utilité personnelle incontestable pour nos camarades ouvriers et pour nos compagnes surtout. Aussi, nous sommes tout disposés à donner à ce sujet, gratuitement, les renseignements nécessaires. Il ne sera naturellement répondu qu'aux demandes de moyens préventifs.

Adresser toute correspondance à ce sujet à la **VOIX DU PEUPLE**, Lausanne.

Bréviaire de la femme enceinte	5.25
Le droit à l'avortement	3.75
J. Marestan. — L'éducation sexuelle	2.75
Moyens d'éviter la grossesse (Hardy)	1.30
Néo-Malthusianisme et socialisme	25
Le néo-malthusianisme est-il moral?	25
Malthus et les néo-malthusiens	15
Génération consciente	85
Comment se préserver de la grossesse	35
Robin. — Libre amour, Libre maternité	15
Pain, Loisir, Amour	15
Contre la nature	15
Moyens d'éviter les grandes familles	35
V. Méric. — Le problème sexuel	20
E. Chapelier. — Ayons peu d'enfants. Pourquoi? Comment?	25
Population et prudence procréatrice	15
S. Faure. — Le problème de la population	20
Défendons-nous	25

La vie des ouvrières

Dans les familles d'ouvriers il arrive assez fréquemment que les filles sont obligées d'entrer bien jeunes encore en apprentissage afin de pouvoir le plus rapidement possible gagner leur pain. Pour cela elles doivent quitter l'école après n'avoir reçu parfois qu'une instruction sommaire.

Pendant leur apprentissage déjà, les jeunes filles font la connaissance de l'exploitation d'une façon honteuse. Devenues ouvrières, les salaires de famine qu'elles reçoivent de la presque totalité des patrons, ne leur permettent souvent que de vivre misérablement, si elles veulent rester honnêtes. Elles doivent supporter bien des privations et travailler lors même qu'elles sont malades parfois. Aussi, il est triste de constater que poussées par la faim et la misère, beaucoup sont vouées à la prostitution.

Pour remédier à un tel état de chose et pour assurer un gain et une vie honnêtes aux ouvrières il n'y a qu'un seul moyen, inévitable et sûr: Le syndicat. Pour réussir, les ouvrières doivent toutes se persuader que ce moyen est le plus efficace et ne le redouter en rien. Partout où des femmes sont employées dans l'industrie, elles devraient se syndiquer pour s'assurer le respect de leur travail, pour se garantir des salaires convenables, des heures et des conditions de labeur honorables.

Combien les femmes sont moins persuadées que les ouvriers de la nécessité des unions professionnelles! Pourquoi cela? Je ne le comprends pas pour ma part. Qu'elles se disent bien que l'argent donné au syndicat n'est pas perdu: c'est la cotisation qui garantit le salaire sans cesse menacé par la concurrence et qui protège contre les exigences excessives du capital.

J'entendais dernièrement dans une assemblée de syndicat, une ouvrière qui disait: « Pour moi, le syndicat m'a donné « tout ce que je désirais, je m'en vais le « quitter ». Pauvre ouvrière! Elle a grand tort de parler et d'agir ainsi. Qu'a-t-elle obtenu jusqu'à présent du syndicat? Une petite diminution de la journée de travail. C'est tout. Et elle se déclare satisfaite! Elle est trop modeste ou trop indifférente plutôt. Il est reconnu qu'il faut beaucoup demander au patronat pour peu obtenir et ce n'est qu'avec une persévérance sans limite que l'on obtiendra satisfaction complète.

Les ouvrières devraient travailler sans relâche à leur émancipation et lutter contre l'exploitation que l'on fait directement de leur personne, surtout que les lois mêmes ne sont pas en leur faveur. Il faut que les ouvrières arrivent à être complètement indépendantes, se suffisent à elles-mêmes, afin d'éviter certains outrages qu'on leur fait, bien souvent précisément parce qu'elles ne sont pas libres. Qu'elles s'instruisent surtout le plus possible par des lectures (autre que celles des romans bien entendu) mais plutôt par celles traitant des questions économiques: le syndicalisme en particulier. Ce sont ces questions si importantes de nos jours qui doivent les intéresser et occuper leurs pensées.

Un point important encore à signaler concernant la liberté de l'ouvrière est celui-ci: Il n'est pas rare, de voir de modestes ouvrières travaillant beaucoup, être peu rétribuées, ayant une vie pénible et miserable, qui, lassées de cette existence contractent une union par le mariage espérant ainsi se trouver mieux. Eh bien là encore il y a des lacunes, car, bien souvent au lieu de soulager leur misère, elles ne font, les malheureuses, que de l'augmenter; car, survient la famille ou un certain temps de chômage pour le mari et les voilà dans une situation encore pire que lorsqu'elles étaient célibataires. Ceci ne devrait jamais arriver, elles ne devraient pas compter sur le mariage pour sortir d'embarras et c'est encore là que les syndicats s'imposent tout naturellement à leur égard pour maintenir leurs salaires aussi élèves que possible.

Que les ouvrières aient une rétribution suffisante pour s'entretenir elles-mêmes convenablement, afin d'éviter pour elles et pour d'autres ces misères trop fréquentes hélas! Avec un gain plus élevé qui leur permettra de faire quelques épargnes pour leurs vieux jours, elles pourront de ce fait être indépendantes des secours de la charité publique ou de leur commune.

Libertà.

Le cici... cinéma

Ah! bien nous n'en manquerons pas cet hiver de cinémas à Genève! Un rue de Chantepoulet, un rue de la Corraterie, un rue du Marché, à l'Apollo, sans compter ceux que j'oublie. Et cette proportion se retrouve également dans les autres villes de notre Suisse romande.

Pendant trois heures et demie, des gens s'enferment pour regarde passer des images sur une toile, avec comme aggravation souvent, le supplice d'un piano discordant reprenant inlassablement la même motif. Ces gens voient défiler devant leurs yeux qui papillottent les scènes les plus extravagantes, les aventures les plus incompréhensibles, les romans les plus niais, les plus pleurnichards; et ils s'étonnent, et ils pleurent; et comme il fait noir... ils se pelotent.

Car le voilà le grand attrait du cinéma. Quand à ceux qui y vont pour le spectacle lui-même, ils en sortent ahuris, la vue fatiguée, le plus souvent avec mal à la tête, ce qui ne les empêche pas de dire que c'est très beau et d'y retourner.

Devant cet engouement et puisqu'il faut au peuple — ce grand enfant — des images pour l'amuser, commerçants, industriels, charlatans, dirigeants, tous spéculant sur la naïveté populaire, lui en ont fourré et lui en foureront jusqu'au vomissement.

Sur l'écran la bourgeoisie capitaliste continue son œuvre d'empoisonnement populaire. Elle avait l'école. la grande presse, le théâtre, les œuvres innombrables de charité, de patriotisme, de sports, l'alcool, pour façonner à son profit les cerveaux ouvriers, faire des travailleurs les moutons bêlants et résignés sans lesquels sa domination ne saurait durer; elle a maintenant le Cinéma!... Le « Ciné » où on représente le bon bourgeois secourant les malheureux, le bon patron se dévouant pour ses ouvriers, le bon curé, le bon chefs, le bon juge. Le « Ciné » où la vertu sort invariablement triomphante, où les coquins après succès éphémère, sont non moins invariablement punis et le public gobeur applaudit ces niaiseries et nous ne pouvons pas dresser en face de ce mensonge en images, la vérité c'est-à-dire la représentation exacte de la Vie.

Du jour où à côté du Cinéma abrutissant, nous aurons le Cinéma éducateur notre démocratie de profiteurs le poursuivra, le traquera, comme elle poursuit et traque toutes les manifestations de la pensée libre. Bob.

A l'Académie

Le général Lyautey, un sabreur qui s'est mis au premier plan pour ses exploits au Maroc, vent entrer à l'académie française. Il n'a j'amais produit d'œuvre littéraire mais il estime sans doute qu'à défaut de bagage scientifique il a de vastes brigandages à son actif et que cela est suffisant pour prendre place sous la coupole.

Il faut croire que les écrivains partagent son opinion puisqu'aucun candidat ne lui est opposé pour occuper le siège actuellement vacant et qu'il convoite. Devant la lâcheté des gens de plume qui s'effacent ainsi devant le sabre, Vigné d'Octon pose sa candidature en signe de protestation. Vigné d'Octon a écrit de nombreux volumes où il y a des choses jolies et d'autres douloureuses. Parmi les hommes de lettres il est de ceux qui ont le plus contribué à dévoiler les atrocités commises par les européens en Afrique et en Asie. Récemmement encore dans la *Guerre Sociale* il a révélé les iniquités dont souffrent les Arabes d'Algérie et de Tunisie. En ce moment même dans la *Bataille Syndicaliste* il fait une série d'articles contre le brigandage en Indo-Chine.

Voici comment, dans la *Bataille Syndicaliste*, il dépeint le futur académicien tout en dénonçant la sauvagerie des soudards français au Maroc.

Eh bien! savez-vous ce que vient de faire, voici quelques semaines à peine, M. le général Lyautey?

Il a tout simplement mis la main, sans crier gare, sur *vingt-cinq mille hectares* de la forêt de Mamora, pour les attribuer à l'un de ses amis moyennant un prix dérisoire.

« *Et, m'écrit-on de là-bas, vous pouvez être certain que ce n'est là qu'un commencement. En choisissant dans la forêt de Mamora, pour y commettre sa rapine, la partie où les chênes-lièges sont le plus robustes, et où l'exploitation est présentement la plus lucrative, le général Lyautey donne bien à comprendre qu'il ne s'arrêtera pas en si beau chemin. On peut, en tout cas, affirmer d'ores et déjà, que son geste de bandit a donné le signal de la spoliation générale et cynique des pauvres tribus qui vivaient en paix depuis des siècles et dans une aisance relative, grâce à cette magnifique forêt...* »

Je défie le général Lyautey de donner à l'accusation, nette, précise que je porte contre lui, le plus léger démenti.

C'est donc le pillage du Maroc qui commence, ou plutôt qui se poursuit, dans les mêmes conditions de honteux cynisme que celui de la Tunisie après 1881.

Qu'il s'agisse de richesses minières ou agricoles, les procédés seront semblables, et de même que les malheureux « fellahin » tunisiens se sont vus, en quelques années, dépouillés de leur patrimoine, refoulés impitoyablement au cœur du désert stérile et meurtrier, de même, avant peu de temps, il ne restera plus à la plèbe marocaine — j'entends par là les tribus — que les yeux pour pleurer ou la révolte pour se venger.

Au fur et à mesure que se poursuit la conquête du Maroc, le ban des squales mené par Etienne s'agite de plus en plus. C'est un bruit formidable de mâchoires qui retentit sans répit ni trêve aux oreilles de Lyautey. C'est à qui de ces forbans lui fera nettement comprendre qu'il n'a été mis là où il est que pour aider chacun d'eux à saisir sa proie.

Et, forban lui-même, le sabreur des Beni-Snassen, le massacreur de Bou-Deuib, comprend parfaitement ce langage, et remplit de son mieux le rôle criminel qu'il a librement accepté.

Eh bien! la *Bataille Syndicaliste* ne laissera pas ces apaches, tant militaires que civils, jouer du surin et de la cambriole sans crier: « A l'assassin! » et: « Au voleur! », et sans étaler, sous les yeux des honnêtes gens, tous les méfaits de ces bandits.

Depuis l'arrivée de Lyautey là-bas j'ai, personnellement d'abord, puis par le moyen d'intermédiaires sûrs, collectionné, sur tous les crimes qu'il a commis lui-même, de nombreux et irréfutables documents.

L'occasion de les publier se présente, incomparable, à l'heure où j'écris.

D'ici deux semaines, cette vieille catin d'Académie qui, comme toutes ses pareilles, sent frissonner sa peau fripée au seul contact d'un soudard empanaché et galonné, ouvrira ses bras à celui-ci! Elle pourléchera, en se trémoussant ses mains rouges encore du sang marocain, et ne lui demandera d'autre bagage littéraire ou philosophique que les massacres, les viols, les incendies par lui perpétrés pour le plus grand profit de la France et au nom de la civilisation.

Ce bagage de reître assassin nous allons, d'ici à son élection académique, l'étaler ici; en même temps que l'horrible et sanglante vérité sur la prise de Marakech, nous dirons, en nous basant sur des documents irréfutables, tous les crimes de lèse-humanité qui furent commis avant et après.

Ne lisez, n'achetez plus la « Tribune de Genève »;

Ne fréquentez plus les établissements, les magasins, les salons de coiffure où elle est en vente ou en lecture;

Abstenez-vous de tout achat dans les maisons de commerce qui s'en servent pour leur publicité.

Etatisme et fonctionnarisme

Un quotidien genevois a publié récemment un article fort interessant de son correspondant de Turin. Nous en détachons les passages suivants:

Voyons un peu de rôle que joua la politique dans la question ouvrière. A raisonner froidement, ne vous semble-t-il pas que les pêcheurs en eau trouble ont spéculé sur un problème essentiellement économique afin de s'en servir de tremplin pour conquérir le pourvoir?

La politique a fait l'Etatisme qui a enfanté le fonctionnarisme, voilà les trois fléaux des gouvernements qui nous régissent. Les gouvernements sont, à l'heure qu'il est, les esclaves du fonctionarisme, ils peuvent changer d'étiquette, mais la servitude ne se transformera pas en liberté. Que les politiciens qui s'emparent du pouvoir appartiennent à la gauche ou à la droite, il ne peuvent rien modifier au monstre et comme ils devront le subir, ils ne songent plus qu'à en tirer pour eux-mêmes tous les profits possibles.

Pour s'émanciper, pour conquérir leur place au soleil, les prolétaires doivent chercher le moyen non pas de renforcer la puissance du fontionnarisme avec l'Etat patron, mais au contraire de diminuer autant que possible l'influence de l'Etat avec ses fonctionnaires, ses politiciens, afin que les forces vives de la collectivité ne soient pas absorbées totalement par ce vampire qui, de tout temps, a voulu transformer l'humanité en une roue dentelée, dont les hommes ne seraient que de misérables engrenages livrés aux caprices de quelques ambiteux.

Que désirent l'ouvrier et tout travailleur? Une situation correspondant à leurs besoins. Le prolétariat estime avec raison que si le financier peut faire payer plus ou moins cher sa collaboration dans une entreprise, celui qui apporte la main-d'œuvre a le droit lui aussi, de pouvoir discuter la valeur de son apport. Nous sommes sur le terrain économique où la politique n'avait pas à mettre son nez; du moment qu'elle fit la sottise de s'en mêler pour tirer tous les avantages de la situation, il est juste que les êtres doublements exploités cherchent à abattre la criminelle qui sera toujours un obstacle à leurs aspirations.

Le gouvernement arrête-t-il les financiers qui font varier les cours à leur gré, qui jettent le désarroi sur les marchés? Le

Acheter la „ Tribune de Genève “, c'est trahir la classe ouvrière

gouvernement fait-il enfermer les spéculateurs sur les terrains, les viandes, les blés, les vins? Non. Pourquoi donc entre-t-il en lice lorsque les prolétaires désirent modifier leurs valeurs? Pourqoi ne les laisse-t-il pas aussi libres que les semeurs de catastrophes ou de famines? Je ne vois pas pourquoi il provoque les uns de ses sbires, tandis qu'il ne menace jamais les boursicotiers de tout poil qui forment les crises économiques.

Ce que l'ouvrier doit conquérir c'est la liberté d'agir, le moyen d'équilibrer ses valeurs avec celles de l'employeur, afin qu'il n'y ait ni exploiteur ni exploité; comme l'Etat actuel, avec sa horde de fonctionnaires, est le premier de tous les exploiteurs, ce n'est certes pas à lui qu'il faut aller demander cette libertè d'action. Il la promettra toujours par la bouche des politiciens, il la niera sans cesse par celle des fonctionnaires.

DANS LES ORGANISATIONS

GENEVE

Meeting de protestation.

Le Groupe Socialiste italien, la Fédération des Syndicats ouvriers, les Manœuvres et Maçons et le Groupe du *Réveil* avaient convoqué tous les ouvriers en un meeting contre les expulsions, le vendredi 25 octobre, à la Source.

Environ 400 personnes sont venues écouter avec attention les exposés des camarades Amiguet et Bertoni.

Amiguet critique les libertés helvétiques, qui sont vantées par tous les imbéciles et défendeurs de l'ordre. Ah! oui, que de grands et beaux mots renferme la Constitution fédérale; d'autant plus grands et beaux qu'ils sont abrutissants et avilissants. Il n'y a qu'à voir dans quelle indifférence le peuple suisse grouille; liberté de réunion, liberté de penser, droit d'association, droit de grève, etc.; on a toutes les libertés, mais la loi réprime les abus que l'on pourrait faire.

Nous ne nous faisons pas d'illusion, depuis une quinzaine d'années, tous ceux qui ont pour le monde des travailleurs quelque sympathie à la noble cause de leur émancipation, se voient arrêter, condamner, expulser, souvent expulser sans condamnation. Ne nous souvenons-nous pas des vagons remplis d'Italiens à destination de Chiasso lors de la grève générale de Genève, en 1902; et plus récemment encore, à Zurich, en juillet dernier, des razzias de travailleurs italiens, autrichiens, allemands. Depuis que les plats valets helvétiques ont reçu l'empereur allemand, nous constatons qu'une réaction plus grande se manifeste contre la liberté d'opinion.

Borghi, venu à Genève faire une conférence antimilitariste, se voit mis au secret pendant quinze jours, puis expulsé administrativement, rien ne permettant de le faire judiciairement, le nouvel article du Code pénal fédéral, visant principalement la propagande antimilitariste ayant été repoussé par le peuple suisse, il y a quelques années. Ceci démontre bien avec quel cynisme on se fiche du peuple souverain.

Le camarade Amiguet retrace en quelques mots l'imposante manifestation pro Ettor et Giovanitti qui eut lieu à Berne, sous les fenêtres des légations italienne et américaine. Malgré le calme, qui n'a cessé de régner pendant cette réconfortante journée de solidarité internationale, la flicaille helvétique, sous les ordres des potentats étrangers, n'est pas restée inactive; les camarades Bravelli, Guazzoni, Pétruzzi furent arrêtés et expulsés.

Bertoni fait ressortir avec quelle indifférence le peuple s'occupe de toutes les fripouilleries que nos maîtres commettent journellement envers ceux qui croient à un idéal et veulent plus de justice et de liberté.

Il faut rechercher la cause de cette indifférence principalement dans le fait que le peuple a été tellement trompé, bafoué, volé par tous les arrivistes et permanents pour se caser et vivre à ses dépens, qu'il n'a plus confiance en rien. Si les ouvriers avaient pris l'habitude de faire leurs affaires eux-mêmes, qu'ils n'aient jamais délégué quoi que ce soit à personne, nous n'aurions certainement pas à constater l'indifférence dans laquelle le mouvement ouvrier se meut actuellement.

Sur l'ordre de Kronauer, le camarade Faggi vient d'être arrêté à Lugano, sans que ses conférences aient provoqué d'incidents. Pour ne pas rester en arrière de toutes ces infamies, la police de Genève vient de prendre un arrêté d'expulsion envers le président du Syndicat des plâtriers-peintres, Zanetto. Bertoni fait ressortir le fait que Zanetto n'a jamais eu de condamnation ni en Suisse, ni ailleurs, et sa vie privée est exempte de tout reproche.

C'est pour avoir engagé son syndicat à adhérer à la fameuse loi du député socialiste Thiébaud et de l'exploiteur Ody, que notre camarade est expulsé. Réformiste, il n'en était pas moins un de ceux qui avait contribué le plus à réorganiser le Syndicat. Aussi n'a-t-il pas plu aux exploiteurs de sa corporation, qui eux ont refusé de se soumettre à la loi des conflits collectifs.

Comme patrons et policiers s'entendent à merveille pour se débarrasser des plus actifs propagandistes d'une organisation qui les gêne dans leur exploitation, il a suffi d'une plainte pour faire prendre un arrêté d'expulsion contre Zanetto.

Est-ce que les travailleurs resteront indifférents devant la réaction grandissante qui se manifeste journellement sous leurs yeux? Il serait temps qu'ils sortent de leur léthargie, en s'unissant étroitement pour la défense de ceux qui sont victimes du patronat et de la police, et pour l'avènement d'un monde régénéré.

T. B.

Chez les Tailleurs de pierre.

L'ordre du jour suivant a été voté:

« Le syndicat des tailleurs de pierre de Genève participe entièrement au mouvement protestataire contre l'expulsion inique, arbitraire, scandaleuse des camarades Rovelli, Guazzoni, Petrozzi et Zanetta, victimes de leur attachement indéfectible à la cause de la justice et de la liberté sociales ».

Une mise-bas dans le bâtiment

On sait avec quelle ténacité nos camarades maçons font la chasse aux kroumirs. Un faux-frère s'aventure-t-il sur un chantier, vite les camarades agissent. Ils ne demandet pas la permission à un comité central, mais vont directement vers le patron en lui posant ce dilemme: « Ou lui, ou nous; choisissez! » Le patron refuse-t-il? Les capains ont tôt fait de vider les lieux. Ainsi est arrivé pour le kroumir Antoine Antonioli, travaillant sur le chantier de M. Chavan, rue de la Muse. Celui-ci ayant refusé de renvoyer le kroumir, les ouvriers, au nombre de vingt-quatre, ont cessé le travail. Depuis, Antonioli a quitté le chantier, ayant été renvoyé. Le patron s'offrait à reprendre les ouvriers, sauf quatre. « Tous ou point! », telle fut la réponse. Lundi matin, tous ont repris le travail. Le patron a en outre remboursé aux ouvriers les deux journées perdues.

Une fois de plus nos camarades maçons ont démontré pue l'action directe vaut plus que toute délégation de pouvoir.

Chez les plâtriers-peintres.

Dans leur assemblée générale extraordinaire du jeudi 24 octobre, les ouvriers plâtriers-peintres ont entendu l'exposé des manœuvres louches de certains patrons qui, non contents d'avoir pendant sept semaines mis sur le pavé en les lockoutant les ouvriers plâtriers-peintres de la place, en refusant obstinément d'accorder un tarif élaboré en conformité de la loi sur les conflits collectifs et après avoir établi entre eux des listes noires où figuraient plus de quarante ouvriers dont le crime consistait d'avoir voulu faire respecter la loi et que contre toute humanité ils s'engageaient à ne pas embaucher. Pour terminer leur œuvre, ils ont chargé l'un d'eux — qui a été un des plus acharnés à empêcher l'application de la convention légale — de mener une campagne sournoise et par le moyen d'une plainte monstrueuse et mensongère, ils ont obtenu des pouvoirs publics de faire prononcer l'expulsion contre un camarade qu'ils accusent d'être l'instigateur du dernier mouvement. Nul n'ignore que les patrons en violant la chose jugée sont les seuls responsables.

L'assemblée a protesté énergiquement contre ces faits monstrueux.

YVERDON

Groupe d'études sociales

Les camarades du Groupe sont convoqués pour le mardi 5 novembre, à 8 h. du soir, au local habituel.

LA CHAUX-DE-FONDS

Mentalité bourgeoise

Les lecteurs connaissent l'accident qui coûta la vie à l'aviateur Cobioni et à Bippert, rédacteur de la *Feuille d'Avis*, le seul journaliste bourgeois qui protesta contre l'arrestation de Bertoni et contre les continuelles atteintes à la liberté d'opinion. Le jour même de l'accident, l'*Impartial*, qui n'a d'impartial que le nom, ouvrait une souscription. En faveur de qui? Des familles des deux victimes, pensez-vous. Erreur! En faveur de la famille Cobioni, seulement. Quant à la veuve et aux trois orphelins du malheureux Bippert, il n'en eut cure. C'est que l'indépendance et la franchise de Bippert n'ont jamais plus au cauteleux rédacteur de l'*Impartial*. Alors, se venger dans la mort lui parut très digne. N'empêche que nombreuses sont les personnes qui ont donné leur obole à l'*Impartial*, pensant soulager ainsi *tous* les infortunés parents des victimes. Ah! la mentalité bourgeoise, toujours la même: elle se venge comme elle peut, c'est à dire dans les circonstances les plus douloureuses.

VALLORBE

Les rentes des travailleurs

A la nouvelle remise des machines des C. F. F., à Vallorbe, deux ouvriers maçons, Italiens, l'un marié, l'autre célibataire, travaillant pour le compte de l'entrepreneur Vialle, ont été précipités d'une hauteur de 6 mètres dans le vide, à la suite de la rupture de l'échafaudage sur lequel ils se trouvaient. Relevés aussitôt par leurs camarades, ils furent transportés de suite à l'infirmerie du tunnel du Mont-d'Or et dirigés ensuite sur l'Hospice de St-Loup, leur état étant des plus grave. Ils ont surtout des lésions internes. Une enquête est ouverte pour établir les responsabilités, nous annoncent sans rire les journaux bourgeois. L'accident est dû à la rupture d'un échafaudage, c'est donc que toutes les garanties n'avaient pas été prises par l'entreprise. Allez, on remettra le tout en place en faisant au besoin un procès aux sinistrés ou à leurs familles pour ne pas leur payer l'assurance à laquelle ils ont droit.

VEVEY

Solidarietà operaia e resistenza dei padroni

Sabato 12 ottobre, alla Tour de Poste, i lavoranti del sig. Colombo avendo conosciuto due crumiri nel cantiere hanno eseguito il loro dovere come è di giusto, di toglierli dal lavoro.

Questi operai di fede decisero di fare dichiarazione di cio al contramastro, il quale rispose che i due crumiri li avrebbe licenziati senza fare manifestazione alcuna. Ma, dopo poco, il padrone disse agli operai che prima di licenziare quei due, voleva essere avvertito per lettera dal Sindacato. In questa moltitudine di operai si trovava anche il segretario del sindacato.

In una riunione tenuta fra di loro trovarono subito la risposta da dare al padone. Sortendo dal cantiere sabato sera, dissero al contramastro di licenziare i due crumiri altrimenti lunedi prima di principiare a lavorare si sarebbero recati dal padrone per protestare. Al lunedi un gran numero d'operai s'accostarono al signor Colombo. Questo, vodendo gli operai a circondarlo e sentendo la loro fiera risposta e dopo a un piccolo discorso, rispose che non gli avrebbe licenziati perchè aveva bisogno di operai e piuttosto di licenziare quei due li avrebbe tutti licenziati.

I lavoranti sentendosi cosi rispondere rimasero ammutiti; ma alla fine il padrone vedendo che gli operai resistevano nella loro proposta, si decise di licenziare i due crumiri, dando cosi soddisfazione agli operai organizzati.

Faites-nous des abonnés!

SOUSCRIPTION

en faveur de la **VOIX DU PEUPLE**

Total au 16 octobre	Fr. 291.86
Produit d'une collecte au Locle	3.60
C. P.	0.50
M., Chambéry	2.—
D. B., Renens	1.—
Versement du Service de Librairie de la « Voix du Peuple »	50.—
Sironi Rocco	0.50
Garetti	0.40
Pio	0.20
David	0.20
Io	0.20
Cipiletti	0.15
Neri Giovanni	0.20
Picchi A.	0.25
Persici	0.20
Porlezza Louis	0.40
Mattoini	0.20
B. J	0.20
Bertozzi	0.20
Gavioli Jean	0.25
Perino	0.20
Devenoge Ed.	0.50
Baghini	0.50
Charbonnier	0.50
Fuzzi Mario	0.30
Bruscoli Vincenzo	0.20
Nepoti Alberto	0.30
Gattoni	0.30
Caverzosio Agostiuo	0.15
Ginbinni Carlo	0.20
Paggi Giovanni	0.20
Rondini Battista	0.20
L. P.	0.20
Sironi Ignazio	0.20
Paolo Andreani	0.30
Gilotti Pietro	0.50
X.	0.65
Cavalleri Joseph	1.—
Schneider Louis	0.50
Bianchi G.	0.50
Fortini G.	0.30
Gasparini Giulio	0.30
Fratello Filippini	0.50
Pini Carlo	0.20
Beghetti Antonio	0.20
Sordi Carlo	0.20
Borghini Carlo	0.30
Sordini Ernesto	0.40
Zecchinelli	0.20
Bragogna	0.20
Mercuri	0.20
A. D.	0.20
Venturo Donale	0.20
Ludovici Domenico	1.—
Studler Albert	0.50
Fritz Hasler	0.20
Jean Coprora	0.50
Calosio G.	0.20
Turati Paolo	0.20
Trotto Giovanni	0.20
Alfred Reymond	0.20
Luigi Brena	0.20
Zocco Ermenegildo	0 20
Angello Enrico	0.20
Favagello I.	0.50
Elie Michoud	0.40
Banchelli Giovanni	0.20
Verniani N.	0.20
Olgiati B.	0.50
Tosini Achille	0.20
Berlendis Santo	0.20
Robert Arnold	0.40
Galfetti Joseph	0.50
Leprince Charles	0.20
Galinberti E.	0.30
Balocchi	0.50
Filippini A.	0.20
Corti François	0.20
Tortino	0 20
Galimberti R.	0 30
Filippini Z.	0.20
Basetti Pierre	0.30
Bianchi Gabriel	0.30
Caprara G.	0.35
Bercassi B.	0.50
Pauliphobe	2.20
Total au 22 octobre	Fr. 375,56

Dans le but d'étendre l'influence de la VOIX DU PEUPLE, les camarades sont instamment priés de nous envoyer les noms d'abonnés possibles. Nous leur adresserons gratuitement le journal pendant quelque temps, après quoi nous leur demanderons de prendre un abonnement.

COMPTES DU JOURNAL

Recettes.

Abonnements: Grenoble, 6.—; Chambéry, 6.—; Nice, 6.—; Renens, 4.—St-Vincent, 6.—; Lausanne, 4.—; Genève, 12.25	44.25
Vente au numéro: Vevey, 12.—; Lucens, 0.90; Locle, 5.—; Genève, 3.—Neuchâtel 11.75; Lausanne, 12.50	45.15
Souscriptions	83.70
Total des recettes	Fr. 173.10

Dépenses.

Comp., tirage, exp. des N^os 41 et 42	177.70
Total des dépenses	Fr. 177.70
Déficit au 16 octobre	660.54
Déficit au 30 octobre	665.14

Lausanne.— Imprimerie des Unions ouvrières à base communiste (journée de huit heures).
A. AMIGUET, éditeur responsable.